

Compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2020

Le ministère a lancé un cycle de concertations sur le dossier de la direction d'école. Après une réunion début janvier de présentation des résultats du questionnaire ministériel, une concertation a été engagée sur les questions des missions et responsabilités des directrices et directeurs d'école.

Le DGRH a évoqué la mise en place d'un agenda social s'étalant jusqu'à fin mars et au cours duquel devraient être aussi évoquées les moyens destinés à l'appui aux directrices et directeurs, la question du statut et l'indemnitaire.

Il a toutefois précisé que plusieurs de ces sujets allaient aussi être traités dans les réunions consacrées aux retraites, à la revalorisation et à la transformation en profondeur des métiers de l'éducation. Un calendrier des réunions devrait être transmis dans les prochains jours.

En introduction aux débats, le SNUipp-FSU a rappelé que les réponses au questionnaire avaient tracé la feuille de route des chantiers à conduire : la mise en place d'une aide humaine, l'augmentation des temps de décharge et une formation digne de ce nom.

Le SNUipp-FSU a rappelé son opposition à la mise en place d'un statut, position très majoritairement exprimée dans la consultation ministérielle.

Il a aussi remémoré les « 16 engagements pour l'amélioration de l'exercice du métier de directeur d'école » de 2017, que le diagnostic avait déjà été effectué et partagé, que les décisions avaient donc déjà été prises, qu'il fallait à présent qu'elles deviennent réalité sur le terrain et qu'il y avait urgence à prendre des mesures concrètes afin d'améliorer le quotidien des directrices et directeurs.

Le SNUipp-FSU a aussi réitéré ses demandes de bilan des quatre décisions prises par le ministre le 13 novembre dernier :

- La mise en place d'un jour de décharge
- Le moratoire sur les enquêtes administratives
- Les réunions organisées en circonscription
- Les comités de suivi.

La DGRH n'ayant pas de réponse à apporter, le SNUipp-FSU a informé des résultats de l'enquête menée auprès de ses sections départementales.

- **La mise en place du jour de décharge** : peu de départements ont pu en bénéficier et ce fut au détriment de la suppression de stages ou de remplacement maladie. Le SNUipp-FSU a rappelé la nécessité de budgéter et d'anticiper ce type de mesure.
- **Le moratoire sur les enquêtes administratives** : il n'a été effectif totalement que pour une petite minorité de départements. La DGESCO a indiqué que cette mesure avait vocation à se poursuivre...
- **Les réunions organisées en circonscription** : Elles ont mises en place la plupart du temps, mais organisées dans l'urgence, sur du temps personnel, parfois très tard en fin de journée ou des mercredis, ce qui était malvenu quand on parlait d'«allègement de tâches ». De plus, elles ont été organisées en présence du supérieur hiérarchique qui n'en avait généralement fait aucun retour aux participant-es. Interrogée sur la finalité de ces réunions pour lesquelles les DASEN ont reconnu qu'aucun compte-rendu n'avait été demandé, la DGESCO a assuré que la parole avait été libre, et qu'aucune remontée n'avait été exigée afin qu'il n'y ait aucune interprétation de pression possible... Le SNUipp-FSU a demandé que des retours soient faits aux participant-es dans tous les départements.
- **Les comités de suivi** : le SNUipp-FSU a dénoncé une mise en place très disparate que ce soit en termes de composition, d'objets de réunion ou de calendriers. Il a demandé que soit respectée la représentativité issue des élections professionnelles.

S'il n'y a pas eu pour le moment d'avancées sur les trois mesures plébiscitées par les collègues (aide humaine, décharge, formation), le ministère a reconnu des problèmes de mise en place locales des décisions ministérielles, parlant de la nécessité de conduire un travail « d'acculturation des DASEN et IEN » et a évoqué plusieurs propositions concernant :

- **les questions de complexité et responsabilité des PPMS** : il a déclaré s'être saisi de la problématique et avoir engagé un travail interministériel, notamment avec la justice et l'intérieur ainsi qu'une réflexion pour penser autrement les clefs de répartition avec les collectivités locales. Il pourrait aussi être fait appel aux équipes mobiles de sécurité des Rectorats.
- **la diversité des enquêtes et documents, souvent différents d'un département à l'autre** : ONDE serait repensé dans « une démarche utilisateur » et deviendrait une plate-forme regroupant les documents nationaux nécessaires au quotidien comme les diverses enquêtes, où les IEN et DSDEN pourraient aller chercher les renseignements. L'accès serait uniformisé.
- **la gestion des absences des AESH** comme des personnels enseignants ou municipaux qui devrait être simplifiée
- **les inscriptions au collège** : un travail de simplification d'Affelnet est en cours avec la Direction du Numérique pour l'Education
- **la simplification des élections des représentants de parents d'élèves**, notamment par un vote électronique proposé par d'autres OS. Le SNUipp-FSU a demandé que le ministère se tourne vers les fédérations de parents d'élèves et a fait remarquer qu'un vote électronique n'était pas forcément plus simple à organiser et n'était pas synonyme de meilleure participation. Il peut aussi

contribuer à éloigner certaines familles encore plus de l'école. Il s'agit également d'un temps d'éducation à la citoyenneté dans les écoles.

- **les démarches concernant la santé ou le handicap des élèves :**
 - les demandes d'attribution de matériel pédagogique pourraient être valables 5 ans
 - les demandes d'aménagements pour les examens seraient simplifiées et valables plusieurs années
 - les PAI concernant des pathologies au long cours auraient des durées de validité plus importantes
 - Le ministère a aussi évoqué le recensement des diverses difficultés constatées chez les élèves dans le but de simplifier l'établissement d'une future demande auprès de la MDPH.

Le SNUipp-FSU a aussi posé la question de la nécessité des marges de manœuvre pour les équipes et a porté la demande de gestion des 108h par les écoles. La DGESCO a répondu par la nécessité d'un cadrage, éventuellement pluri annuel, le SNUipp-FSU a fait remarquer que cela existait à travers le projet d'école.

Le SNUipp-FSU a conclu sur l'urgence à prendre des mesures sur les priorités évoquées par les collègues : aide humaine, pérenne et statutaire, décharge et formation. Il a posé la question de la pérennité des APC : libérer les collègues de ce temps pourrait être une mesure immédiate qui ne coûterait pas de poste et permettrait une première reconnaissance du travail invisible. **Le SGEN et le SNE s'y sont déclarés opposés.**

Un compte-rendu de la réunion devrait être transmis aux OS prochainement, accompagné de propositions et d'un calendrier des futures rencontres.

Le SNUipp-FSU a aussi répondu à la demande de rencontre de sénateurs qui souhaitent organiser le 26 février une table ronde de directrices et directeurs qui viendraient présenter aux sénateurs leur quotidien, les difficultés concrètes rencontrées dans la gestion de l'école et leurs tâches de directeur, leurs besoins...

PS : Les notifications « chevrons » et « groupes » qui sont apparues sur les profils I-Prof de certain-es directeurs-trices étaient dues à un problème d'encodage informatique. Ces erreurs informatiques ont été corrigées.



